

Bio Normandie

La revue des producteurs bio de Basse-Normandie

Osons la BIO!



C'est l'interpellation adressée aux chargés de l'agriculture des cinq principaux partis politiques, lors des journées d'automne de la FNAB à Paris. Confrontés à un cahier regroupant 20 propositions concrètes pour assurer l'essor de l'agriculture Biologique, ces représentants des principaux candidats à la présidentielle, étaient invités à se positionner sur les moyens pour atteindre l'objectif grenelle de 20% de bio en 2020.

S'appuyant sur nos expériences de terrains respectifs, ces 20 mesures, légitimées par la viabilité de nos fermes, revendiquent un objectif autant quantitatif que qualitatif pour ces 20%.

De part nos cahiers des charges, nous sommes d'ores et déjà, à l'avant garde de la transition écologique, que doit entamer l'agriculture française. Et de plus, souvent engagés dans l'émergence de nouvelles formes de transformation et de commercialisation, nous démontrons au quotidien que l'agriculture a un rôle important à jouer, en matière d'emplois dans les campagnes.

Nous devons donc être vigilant pour que dans ce changement d'échelle, les dimensions écologiques et sociales que porte l'agriculture biologique, ne soient pas reniées.

Par l'invitation à généraliser nos pratiques, dans le respect des biens communs que sont l'eau, l'air et la terre. Tout en se revendiquant des valeurs de l'économie sociale et solidaire, pour initier un cercle vertueux de relocalisation de l'emploi, ce cahier propositionnel pose les bases, d'un nouveau scénario de développement agricole et rural.

Un scénario, porteur d'espoir pour nos territoires, mais dont les contours difficilement appréciables, nécessitera une implication forte de la société civile dans sa co-rédaction. A la manière de la plateforme qui associait la FNAB à l'association Bioconsom'acteurs pour le volet consommation responsable et Terre de Liens, pour l'application concrète à l'agriculture de solutions de finances solidaires. Car bien que chaque citoyen, puisse à son échelle, exprimer le potentiel de sa citoyenneté économique, au travers de sa consommation et par la reprise en main de son épargne, nous avons besoin d'une politique publique claire et ambitieuse, résolument inscrite dans la transversalité des mesures à coordonner pour parvenir à cet objectif. Rééquilibrage de la PAC, formations et sensibilisations des étudiants, soutiens conséquents à la reconversion, levier fiscal, nouvelle gouvernance foncière, développement de la part du bio dans la restauration collective, sont parmi les marges de manoeuvres qui relèvent de nos politiques.

Cette initiative associative est dès à présent relayée par une pétition citoyenne, en ligne, qui permettra de renforcer cette démarche dans la perspective des prochaines échéances électorales.

Avec **Osons la BIO!** C'est l'agriculture biologique qui entre en campagne...

Gaël Avenel, Président de Terre de Liens,
Administrateur du GAB 61

EDITO

Groupement Régional
des Agriculteurs Biologiques de Basse-Normandie

6 rue des Roquemonts - 14053 CAEN cedex

T. 02 31 47 22 85 - F. 02 31 47 22 60

www.bio-normandie.org



À la UNE

Pages 2

Actualités

Pages 3 à 36

Info nationales

Pages 7 à 10

Filières

Pages 12 à 15

Aides

Pages 16

Dossier lait bio

Pages 17 à 4

ITAB

Pages 25 à 27

Publications

Pages 28

Evènements

Page 29

Petites annonces

Pages 30

Jessica Pier, embauchée au GAB 61



Embauchée au GAB61 depuis le 4 octobre 2011, mon poste est axé sur l'animation et le conseil technique. Ayant une sensibilité pour l'environnement, j'ai tout d'abord effectué une formation bassins versants eau et sol.

Intéressée par le monde agricole et le lien entre ses pratiques et l'environnement, j'ai par la suite intégré une formation agricole. C'est à travers ce parcours que j'ai découvert l'agriculture biologique, dont les principes et les diverses techniques de productions m'ont interpellées.

Persuadée que cette conduite permet un bon maintien de notre environnement, c'est avec enthousiasme que j'ai intégré le GAB61. Mes fonctions consistent en l'appui individuel technico-économique des exploitations via la réalisation de pré-diagnostic et d'études de conversion. En un deuxième temps, l'objectif de mon poste sera de créer des petits groupes d'échanges technico-économiques entre exploitants biologiques et conventionnels dans le but de progresser d'un point de vue technique et économique.

FETE DE LA BIO 2012 : CA NE FAIT QUE COMMENCER !

Rencontre avec Jean Luc GAUGAIN, producteur laitier à Cricqueville en Auge dans le Calvados. Il accueillera cette année la 15^{ème} édition de la Fête de la Bio. Voici ses premières impressions.



Depuis quand êtes vous agriculteur biologique et quelles ont été vos motivations pour vous convertir à ce mode de production ?

Je suis installé sur la ferme depuis 1993 et je me suis converti à l'agriculture biologique fin 2009. Cependant, je n'utilisais plus d'engrais chimiques ou de pesticides depuis 8 ans.

Je suis également producteur AOC depuis 1998 et travaillant déjà avec Triballat, j'ai choisi de rester chez eux jusqu'à ce qu'il puisse valoriser mon lait en Bio. J'ai opté pour cette laiterie car il est pour moi primordial de pouvoir

suivre la chaîne de production et d'avoir une vision concrète de la qualité des fromages (Livarot et Pont l'Évêque) produits avec le lait de ma ferme. Cela n'est pas forcément possible avec toutes les laiteries.

En tant qu'agriculteur biologique, j'ai pu valoriser mon lait et bénéficier d'une meilleure reconnaissance de ma production. Je suis également plus en phase avec les problématiques environnementales et mes convictions personnelles.

Pourquoi avoir accepté d'accueillir cette année la fête de la bio ?

Lorsqu'avec ma femme nous avons été sollicités par le GAB 14, nous avons d'abord hésité. Mais en tant que visiteurs conquis sur les précédentes éditions, j'ai souhaité passer de visiteur à organisateur afin de m'investir à mon tour pour soutenir cet événement. En tant que «nouveau» producteur biologique, il y a aussi la peur de ne pas être légitime mais je souhaite, à travers mon parcours, montrer une certaine ouverture en m'adressant à différents publics. Le fait d'avoir moins de recul que des agriculteurs bio convertis depuis plus longtemps me permet peut être aussi de bénéficier d'une plus grande proximité avec les agriculteurs conventionnels. J'espère donc pouvoir leur apporter des réponses concrètes et les aider dans leur cheminement vers la bio.

Qu'attendez-vous de cet événement ?

Il faudrait que cette fête soit l'occasion de créer une dynamique forte entre éleveurs bio et non bio en ouvrant de nouvelles perspectives. J'aimerais aussi que la journée professionnelle du vendredi crée un lien durable avec d'autres agriculteurs qui se questionnent.

Permettre au grand public de réfléchir à un autre schéma de consommation, et qu'ils comprennent que chaque geste ou mode de consommation a un impact sur l'environnement. Chacun a un rôle à jouer et peut changer les choses à son échelle.

L'idéal serait que cette fête soit l'occasion de créer une prise de conscience chez les professionnels et le grand public.

Qu'est ce qui constituerait pour vous une fête de la bio réussie ?

N'oublions pas qu'il s'agit d'une fête alors tout simplement que l'ambiance soit bonne, que le public ait pu découvrir des choses intéressantes, le tout dans un esprit festif.

Propos recueillis par Marie BOUVAINE, GRAB Basse-Normandie

Agenda

Mardi 6 décembre

Journée d'Automne du GRAB

Mardi 6 décembre

JFT viande bio IBN

Mercredi 7 décembre

JFT pain bio

Jeudi 8 décembre

JFT viande bio IBN

Mardi 12 décembre

Réunion contrat et OP lait bio Normandie

Mercredi 13 décembre

Comité de pilotage projet InPACT «*qualification et promotion des systèmes herbagers paturants normands*»

Jeudi 14 décembre

Réunion préparation Fête de la Bio 2012

Jeudi 14 décembre

JFT légumes bio IBN

**Renseignement GRABBN,
02 31 47 22 29 ou
mbouvaine@bio-normandie.org**

Actualités du CA DU GRAB

Commission finance du GRAB du 3 novembre

Nos différentes structures de développement GAB, GRAB IBN n'ont pas des fonds propres nécessairement bien approvisionnés. De plus, depuis 2 ans, les retards de versement des subventions ont nettement augmenté (+ de 6 mois). Devant ces difficultés de trésorerie et de financement nous avons rencontré Dominique Savio. Directeur de Basse Normandie Active, il propose de nous aider suivant deux possibilités : à reconstituer des fonds de roulement, pendant 5 ans sans intérêts ou faire des apports en trésorerie sur plus courte période à intérêts réduits ;

On peut imaginer que BNA intervienne auprès du GRAB et d'IBN, sur leurs besoins structurels (fonds de roulement ou avance de trésorerie), ce qui pourrait assainir les lignes créances-dettes entre chaque structure.

A l'écoute de BNA, il est évident que nous avons besoin d'une coordination financière.

Concernant les prévisionnels financiers pour 2012, avec le renforcement des GAB, en nombre de salariés et en présence plus active sur le terrain. Le GRAB est invité à se recentrer sur la coordination et le soutien administratif des GAB. Le GRAB est désormais au service des GAB, à chacun de bien en mesurer les conséquences : les missions réciproques doivent être de plus en plus clarifiées (ce qui est du niveau départemental et ce qui est du niveau régional)

Cela nécessite de renforcer la coordination.

Pour le GRAB, le dossier Eau est majeur et le GRAB souhaite que le Conseil Agricole prenne une forme plus conséquente, le dossier Reine Mathilde pourra aussi s'exprimer par ce biais (pré-conversion, conversion,

journées techniques, appui individuel...) Il ne faut pas négliger les possibilités de financement via Eco-phyto (réseau de ferme déphy).

Le GRAB doit faire le lien avec le national, nourrir les GAB d'idées nouvelles et de nouveaux projets. Rôle ingrat, une bonne réciprocité GRAB-GAB est indispensable.



Journée d'automne GRAB

Elle aura lieu le 6 décembre à Caen. Elle va se dérouler en 2 temps différents .

- une partie restitution des 2 ateliers FNAB "Eau" et "Osons la bio". Lors des journées d'Automne FNAB des 23 et 24 novembre, une douzaine de bas-normands ont participé activement. Un restitution sous forme de débat sera organisée.

- deuxième temps, riches des actions nationales enclenchées par la FNAB, nous producteurs, en région, pourront exprimer collectivement quels sont l'ensemble de nos besoins, en terme d'appui technique, d'organisation, de commercialisation de nos produits.

La réunion du Conseil Normand du 26 septembre

Elle n'a pas vraiment fait évoluer les relations. Les Chambres sont à la recherche de financement et les groupements sont fragiles.

On doit collaborer mais nous aussi groupements, sommes indispensables pour intervenir sur la technique. De plus, si demain l'offre bio est légèrement supérieure à la demande, ce sera bien les GAB-GRAB qui auront la charge de la solution.

Les Pôles conversion initiés par la FNAB et en projet actuellement sont à encourager et développer.

RDV avec François Dufour,

Les professionnels bio ont rencontré François Dufour par rapport à la délibération du CR sur le plan régional d'alimentation locale et avec l'annonce de 80 % de produits locaux en restauration collective. Si, à terme, les produits bio couvrent la très grande majorité des 80 %, les agriculteurs bio ne peuvent que se réjouir de cette annonce politique particulièrement engagée. IBN et les GAB-GRAB vont donc unir leur effort.

La consultation sur les effluents d'élevage a été transmise par Stéphanie aux GAB, le GAB 50 a fait son retour.

Concernant une coopération avec les CUMA sur la Technique sans labour, il faut suivre la démarche, Claire Boudreau-Blanchard dans un premier temps puis Joseph qui est très passionné sur le sujet.

Concernant l'utilisation du pyrèthre contre le puceron maintenant interdite après la fin de la dérogation de l'utiliser, si les légumiers des régions du Grand Ouest réclament son utilisation, on ne peut que les soutenir, veiller que la commission légumes du GRAB le valide.

Actualités COMMUNICATION

Mise à jour des outils de stands du réseau bio normand

Afin d'être mieux identifiés sur les différents salons professionnels et grand public auxquels le réseau bio (GRAB/ GAB/IBN) participe, de nouveaux outils signalétiques ont été réalisés. Chacune des structures dispose ainsi de son «kit stand» à la fois moderne et fonctionnel.

Chaque kit comprend un stand parapluie, 2 oriflammes (drapeaux) et une expo agrumentaire sur l'Agriculture biologique à venir.



Stand parapluie d'Inter Bio Normandie

Soutenez le réseau Bio Normand et profitez de nos conditions tarifaires.

ESPACE VENTE

De nouveaux outils sont disponibles à la vente auprès du Réseau Bio.

	Tarifs adhérents	Tarifs non adhérent
Grands logos AB/Européen (rigides) 37 x 44,5 cm, Aluminium composite Dilite 3 mm	8 €	12 €
Petits logos AB/Européen (souples) 16.1 x 29.7 cm, plastifiés	2 €	4 €
Bandero les logos AB/européen 2.5 m avec 6 fanions	12 €	15 €
Grands Sacs coton Bio (les 5)	15 €	20 €
Sacs en amidon de maïs (les 1000)	100 €	125 €
Tabliers	12 €	18 €



Pour les différentes modalités, contactez le GRAB au 02 31 47 22 29

CAMPAGNE POUR LA RECONNAISSANCE POSITIVE DES DROITS DES AGRICULTEURS SUR LES SEMENCES

Libérons les semences paysannes et fermières



Depuis que l'homme s'est sédentarisé (10 000 ans), il a récolté des graines pour les semer et assurer ainsi sa nourriture pour l'année suivante. Dès cette période, il a commencé à choisir parmi les plantes existantes celles qu'il allait reproduire, à conserver une partie de sa récolte pour la replanter, à échanger avec ses voisins afin qu'elle évolue en poussant dans d'autres terres, et/ou à favoriser certains croisements. Dès lors, les paysans ont toujours été des sélectionneurs de l'immense diversité d'espèces et de variétés des plantes qui concourent aujourd'hui à l'alimentation de l'humanité : ils sont à l'origine de la biodiversité cultivée.

L'ère industrielle et la génétique ont donné naissance à l'industrie des semences. Jusqu'alors, la semence était considérée comme un bien collectif inaliénable, de forte valeur culturelle et/ou religieuse. Elle est devenue une marchandise. Pour des raisons d'économies d'échelles,

l'industrie semencière ne commercialise largement qu'un petit nombre de variétés standardisées et enferme les autres dans des banques réfrigérées où elles déperissent.

Si, après avoir été les contributeurs essentiels de cette biodiversité cultivée, les paysans sont réduits au seul rôle de consommateurs de semences industrielles, il n'y aura alors plus d'acteurs pour la préserver et la développer...

Or, sous la pression de l'industrie des semences, les droits ancestraux des paysans sont aujourd'hui des dérogations sur le point d'être totalement interdits !

Il devient donc urgent que les droits des paysans de sélectionner, de ressemer, de vendre et d'échanger leurs semences soient non seulement reconnus, mais aussi inscrits dans la loi. Cette loi doit aussi les protéger de la biopiraterie et des contaminations par les OGM brevetés.

Une campagne nationale est engagée pour que la France inscrive ces droits des agriculteurs dans sa loi, en respect de ses engagements internationaux.

Pour une loi de reconnaissance positive des droits des agriculteurs par la libération des semences paysannes et fermières

Tous les citoyens sont invités à apporter leur appui à cette démarche, pour que l'avenir de notre alimentation ne soit pas la chasse gardée de quelques firmes semencières et/ou phytosanitaires !

Cette campagne est menée à l'initiative de : Agir pour l'environnement, les Amis de la Terre, Artisan du Monde, ASPRO PNPP, ATTAC, Chrétiens dans le Monde Rural, Confédération paysanne, Croqueurs de carottes, Demeter France, Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques, Fondation Sciences citoyennes, Générations Futures, Minga, Mouvement d'Agriculture Biodynamique, Nature & Progrès, OGM, Dangers, Réseau Semences Paysannes

Pour plus d'informations, consultez le site www.semonslabiodiversite.com

LES HYBRIDES F1 ET LE CATALOGUE OFFICIEL CONTRE LA BIODIVERSITÉ

Terminator est le nom donné aux OGM produisant des graines stériles, qui ont été interdits sous la pression populaire. Pour près de la moitié des semences commercialisées, ils ont été précédés depuis trois quart de siècle par les hybrides F1 qui ne donnent qu'une seule récolte satisfaisante.

Porter atteinte à la reproductibilité des plantes menace l'autonomie paysanne et la biodiversité !

La commercialisation des semences est soumise à l'inscription des variétés sur un catalogue officiel. Pour y être inscrite, chaque variété doit être standardisée pour valoriser les engrais et les pesticides chimiques qui empoisonnent notre environnement et notre nourriture. Cette standardisation est contraire à la nature même des variétés paysannes : elles évoluent et se diversifient sans cesse pour s'adapter par elles-mêmes à la diversité des terroirs et des climats.

Sans possibilité d'accès au marché, les variétés paysannes ne survivent que dans les échanges informels entre paysans, jardiniers ou artisans semenciers... Ces échanges étant de plus en plus réprimés, elles disparaissent !

La confiscation des semences par les droits de propriété industrielle

LA CONFISCATION DES SEMENCES PAR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le Certificat d'Obtention Végétale sur les variétés, auquel s'ajoute désormais le brevet sur les gènes ou les procédés de sélection, interdisent la reproduction et la commercialisation des semences sans l'autorisation de leur propriétaire.

Lorsqu'il l'accorde, c'est au prix d'importantes royalties.

Dix firmes multinationales contrôlent ainsi les deux tiers du marché mondial des semences et notre droit à l'alimentation !

OGM, PLANTES MUTÉES... MÊMES CHIMÈRES

Les citoyens européens rejettent massivement les plantes génétiquement modifiées (PGM) qui ne sont que le cache sexe de ces brevets et d'une nourriture frankenstein. Les semenciers tentent de contourner leur refus en vendant des

plantes « mutées », ou issues d'autres technologies brevetées non règlementées, sans en informer les paysans ni les consommateurs.

Nous sommes ainsi contraints de cultiver et de manger des PGM sans le savoir !

APPEL A MOBILISATION CITOYENNE



Pour une loi de reconnaissance positive des droits des agriculteurs par la libération des semences paysannes et fermières Nous ne retrouvons pas notre droit à une nourriture saine, suffisante et disponible pour tous sans une loi rétablissant les droits des agriculteurs, des jardiniers et des artisans semenciers sur les semences.

La France a ratifié en 2006 le Traité International sur les semences (TIRPAA, Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture), mais ne l'a toujours pas mis en application. Ce traité affirme que les contributions passées, présentes et futures des agriculteurs à la conservation, à l'amélioration et à la mise à disposition des semences sont le fondement de leurs droits.

Soutenez la campagne nationale !

www.semonslabiodiversite.com

POINT INFO RESEAU FNAB

Campagne Osons la bio 2012 : c'est parti

Après plusieurs mois de préparation, nous lançons officiellement notre action collective intitulée « Osons la bio ! » dans le cadre de la campagne électorale de l'année 2012. Cette action est menée avec nos partenaires privilégiés « Terre de Liens », « Bioconsomm'acteurs » et « Agir pour l'environnement », ainsi que bien d'autres membres associés (MADB, N&P etc.).

Acte 1 : première table ronde avec les candidats à l'élection présidentielle, salon Marjolaine 5 novembre 2011

Dominique Marion, président de la Fnab, a participé à la table ronde inaugurale du salon Marjolaine intitulée « Penser l'avenir ». L'occasion d'adresser directement à Eva Joly, Jean-Luc Mélenchon et Yann Wehring (porte parole de F.Bayrou) les constats, propositions et revendications du réseau pour une nouvelle étape de reconnaissance de l'agriculture biologique dans la mandature 2012-2017.

Acte 2 : lancement des outils de campagne pour le soutien des citoyens et de la société civile

Nos partenaires « Bioconsomm'acteurs » (BCA) et « Agir pour l'environnement » (APE) viennent de publier leurs outils de campagne. Le réseau Fnab est un partenaire privilégié pour relayer auprès des producteurs et des citoyens ces outils. Suite à la consultation du réseau, vous allez recevoir gratuitement et directement les cartes pétitions d'APE. Ces cartes doivent rapidement être diffusées et renvoyées. De la même façon, la pétition de BCA peut être éditée directement et diffusée dans tous vos outils et événements grand public.

Acte 3 : colloque Osons la bio ! Le 24 novembre 2011 à Paris

Dans le cadre de nos journées d'automne (23 et 24 novembre), la Fnab organise une journée de deux colloques : le 24 après-midi sera consacré au lancement de notre campagne « Osons la bio » avec une table ronde complète des représentants « agriculture » des candidats à l'élection présidentielle.

Acte 4 : Une campagne nationale portée partout en France par le réseau Fnab

Après ce lancement national, et tenant compte des nombreux débats des journées d'automne, nous aurons le temps de préciser les grandes lignes de notre cahier propositionnel, de l'enrichir pour qu'il soit soutenu au plus près des décideurs politiques et autres candidats aux élections législatives partout en France. Les GRAB et GAB sont invités à soutenir dans leurs assemblées générales et les débats publics qu'ils organiseront les propositions du réseau et de ses partenaires.

Enfin, nous finaliserons notre mobilisation collective lors des temps forts du salon de l'agriculture (25 février – 4 mars) et merci de noter la date de l'AG à Paris : période du 16-18 mars.

Directive Nitrates

Le 27 octobre dernier, la Commission européenne (CE) a adressé un avis motivé à la France pour manquements à la mise en œuvre de la directive nitrates. Le gouvernement français dispose de deux mois pour se mettre en conformité, deux ans après la première mise en demeure de la CE...

Le gouvernement a décidé de sursoir à un débat parlementaire et passe par la voie réglementaire (décret du 10 octobre) en soumettant néanmoins le projet d'arrêté pour l'ap-

plication du nouveau programme censé lutter contre les pollutions de l'eau à une consultation publique sur le site du Ministère de l'Ecologie. Une façon de légitimer des décisions d'antichambre ?

Dans son contenu actuel, le décret publié le 10 octobre dernier laisse perplexe quant à son impact pour lutter contre les pollutions par les nitrates car :

- il permet le calcul des épandages sur la SAU et non plus la surface épandable,

- il permet un apport en N sur les couverts devant normalement être des pièges à nitrates,

- il revoit les «normes» d'équivalence N pour les effluents d'élevage (notamment en vaches laitières) en considérant relier directement la durée de pâturage au degré de pollution de l'eau. En résumé, avec ce nouveau mode de calcul, c'est par principe que des systèmes extensifs tout herbe (notamment quand ils maximisent le temps de pâturage) polluent, alors que les systèmes intensifs de type «zéro pâturage + 100% maïs» sont considérés comme ayant une moindre émission d'N par les effluents.

Certaines associations (dont Eaux et Rivières de Bretagne, la FN-CIVAM ou le Réseau Agriculture durable) ont déjà émis des avis sur ces 2 textes. Face à cette procédure d'urgence, à l'enjeu que représente la directive nitrates et des conséquences que cela peut avoir sur les systèmes agricoles en général et bio en particulier, la FNAB propose de répondre à cette consultation en tant que tête de réseau national :

* d'une façon générale faire remonter les incohérences du dispositif tel que paru au JO, et faire prendre

en compte les recommandations de l'autorité environnementale;

* d'une façon spécifique, faire en sorte que la logique des systèmes bio et les pratiques qui s'y rattachent (sous réserve bien sûr qu'elles veillent bien à être dans une logique de «bonnes pratiques» minimisant les risques nitrates) ne soient pas lésées par le décret à venir.

La position proposée reprends donc à la fois :

- les points essentiels de l'avis de l'autorité environnementale, qui dénonce les incohérences du programme prévu dans le décret déjà paru au JO, rappelle les risques de contentieux, et indique les points qui risquent de ne pas être acceptés par la commission européenne;

- les recommandations émises par Eaux et Rivières de Bretagne.

- et des points spécifiques à la production biologique (éventuels). Pour ce volet, votre expertise de terrain est sollicitée afin de compléter la réponse que la FNAB portera au nom du réseau, et fait en sorte les éventuelles conséquences du texte sur le mode de production biologique soient exprimées lors de cette consultation.

Nathalie Kosciusko-Morizet reçue par l'ARDAB...

Lors d'une tournée de visite « d'acteurs du Grenelle », la ministre a visité le mardi 25 octobre notamment la plateforme BIO A PRO, créée par l'ARDAB en 2009. L'ARDAB n'a pas hésité à lui communiquer un document plaidoyer pour le réseau FNAB. Extraits :

(...) Le réseau FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique), auquel appartient l'ARDAB, rassemble la majorité des agriculteurs biologiques (70% de représentativité à l'ARDAB). Cette représentativité le rend légitime dans l'accompagne-

ment des agriculteurs et des autres acteurs de la société vers l'AB, avec des équipes salariées dynamiques et compétentes (8 ingénieurs agronomes à l'ARDAB). L'énergie, les compétences et la motivation déployées dans ce réseau en font le véritable ciment des actions de développement de l'AB en France. Du soutien aux associations du réseau des agriculteurs bio dépendra en partie la poursuite de cette dynamique initiée il y a quelques années.

Ce réseau associatif historique a fait les preuves de son efficacité dans les départements au vu de cette progression exponentielle. Il est incontournable dans l'accompagnement des agriculteurs. Il s'avère indispensable de le renforcer ces prochaines années, puisque les besoins d'accompagnement technique des producteurs, de formations, de conseil aux collectivités, de structuration des filières locales, vont monter en puissance.

Pour conserver ce rythme de progression de l'AB, les associations du réseau FNAB doivent être reconnues dans leurs compétences et encouragées financièrement. C'est le gage de l'atteinte des objectifs et de la poursuite de résultats concrets à court et moyen terme.

Nous voici à la croisée des chemins. Les différentes études ne font que confirmer les conséquences désastreuses pour notre économie et nos finances d'un système agro-industriel produit

de 50 ans de co-gestion avec la « profession agricole ». Le dernier exemple de la crise des algues vertes en Bretagne montre que ce système ne sait plus s'arrêter ou penser différemment.

Les évolutions attendues par la société civile à travers la PAC après 2013 et le développement des surfaces en agriculture biologique ne se feront que si elle est capable de peser sur les décisions politiques à mettre en œuvre dès 2012. C'est donc le défi que nous devons relever : construire un autre modèle de développement qui se rencontre avec l'investissement public non pas au service d'une caste agro-industrielle mais au service de l'intérêt collectif.

L'agriculture industrielle: une question brûlante pour notre société et l'argent des contribuables

Le modèle dominant agro-industriel est au coeur de l'actualité européenne avec le projet de la Commission européenne de réforme de la PAC pour 2013. Il se chiffre en milliards d'euros pour l'Europe, plus de 120 euros par an et par habitant en France alors que 80% des aides sont captées par moins de 20% des paysans. Dans le même temps, la facture des coûts induits par ce modèle commence à apparaître plus clairement: biodiversité, gaz à effet de serre, pollution de l'eau et des sols, algues vertes etc. Des centaines de millions d'euros rien qu'en France payés par l'Etat et les contribuables en coût de dépollution ou mesures réparatrices.

Bio Cohérence : un nouveau Président !

Lors de l'assemblée générale du 4 octobre dernier, réunissant les membres gestionnaires, le conseil d'administration de Bio Cohérence a été renouvelé et a élu un nouveau bureau. Henri Thépaut, producteur dans le Finistère et membre du collège « producteurs » prend le relais de Dominique Técher au poste de président. A noter également Vincent Royer du collège « distributeurs » au poste de vice-président, Marianne Fouchet du collège « producteurs » au poste de trésorière et Aurélie Warin-Ramette, du collège « associations de consommateurs », au poste de secrétaire. Enfin, Cécile Guyou, déléguée générale, est de retour de son congé de maternité, tandis que Fanny Curunet, chargée de mission, quitte Bio Cohérence.

L'agriculture bio: un optimum pour l'investissement public

L'institut Rodale aux Etats-Unis vient de publier une étude sur trente ans de comparaison dans une province canadienne entre fermes bio et fermes conventionnelles. Un résultat sans appel en termes de rendements, de revenus pour les paysans, de consommation énergétique, d'émission de gaz à effets de serres. Pourquoi hésiter? Les citoyens et les pouvoirs publics attendent plus d'emplois, des territoires ruraux vivants et solidaires, une meilleure alimentation, et la fin des scandales du principe «pollués-payeur». Une alimentation de qualité peut être accessible à tous, c'est un choix de société et d'efficacité de la dépense publique.

Chantier « fiscal » : ça avance...

Nous avons eu le jeudi 2 novembre une réunion téléphonique avec des représentants d'Agrobio Poitou Charente, du GAB Ile de France, de la FRAB Champagne Ardennes, de la FRAB Midi Pyrénées. L'action d'accompagnement d'Agrobio Poitou Charente inclura donc un « panel » de GRAB représentatif du réseau (statut social et fiscal, organisations, territoires) pour une première analyse « réseau » de notre problématique fiscale. Qui sommes nous ? Que faisons nous ? Avec qui et comment ? Quels sont nos liens avec les pouvoirs publics ? Autant de questions essentielles que le réseau a pu éprouver et déjà analyser lors d'accompagnements notamment DLA récents. Cette étude réalisée courant novembre et décembre nous permettra de disposer d'une base argumentative lors de nos débats avec le ministère de l'agriculture et les services fiscaux. Elle servira également lors des séances de formations prévues en 2012.

Enquête sur le financement des associations !

Les associations sont aujourd'hui fragilisées par de fortes tensions budgétaires et institutionnelles. À l'approche des présidentielles de 2012, il est urgent qu'elles réagissent et qu'elles fassent entendre leur voix afin de préserver leur identité!

Pour mieux cerner les problématiques financières des associations, la CPCA et le CNAR Financement (porté par France Active, avec lequel la FNAB a travaillé en 2010) invitent l'ensemble des responsables associatifs à répondre à une grande enquête nationale sur le financement.

Rapport des experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire (FAO - ONU)

Le lundi 17 octobre 2011, le groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) a présenté ses rapports au Conseil de sécurité alimentaire de l'ONU. Verdict sans appel et demande de transition vers de nouveaux systèmes agricoles et alimentaires.

Le premier rapport traite de la volatilité des prix des produits alimentaires, le deuxième des régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture. Dans le premier rapport sur la volatilité des prix, les experts du HLPE recommandent «une transition des systèmes alimentaires et agricoles qui épuisent les ressources naturelles vers des systèmes moins gourmands en énergie fossile et moins polluants.» Ils posent de fait la question du recentrage de l'investissement public pour instaurer une sécurité alimentaire à long terme. Des arguments importants en faveur de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique.

Formations

Accompagner les conversions en maraîchage bio, les 1er et 2 février 2012

Accompagner les conversions en arboriculture bio les 13 et 14 mars 2012

Public : techniciens et animateurs des GRAB, GAB et réseaux partenaires, en charge de l'accompagnement des projets de conversion.

Au moins cinquante-quatre milliards d'euros par an pour traiter les principales pollutions agricoles

Source : Le Figaro 25 10 11 :

Selon le Commissariat général au développement durable, le traitement de l'eau pour éliminer les excédents de rejets polluants agricoles coûterait au moins cinquante-quatre milliards d'euros par an. Au moins cinquante-quatre milliards. C'est ce que coûte chaque année le traitement de l'eau pour éliminer les excédents de rejets polluants agricoles: engrais azotés et pesticides. Une facture particulièrement salée qui pèse notamment sur les ménages selon une étude effectuée par le CGDD (Commissariat général au développement durable), publiée il y a quelques jours. «Pour les ménages des localités les plus polluées, ces dépenses supplémentaires pourraient atteindre 494 euros par an soit un surcoût de près de 140% de la facture d'eau moyenne», explique le document. Cela correspond pour beaucoup d'entre eux à la nécessité d'acheter de l'eau en bouteille ou à l'installation de systèmes de filtration.

Les économistes du CGDD évaluent également entre 800 et 2.400 euros par hectare et par an le coût pour assainir l'eau lorsque les captages d'eau potables se trouvent en zone d'agriculture conventionnelle.

Le traitement plus cher que la prévention

La qualité de l'eau en France montre globalement une très nette régression des pollutions industrielles domestiques et urbaines depuis la création des agences de l'eau il y a quarante ans. Mais «elle montre un accroissement des pollutions agricoles et d'élevage essentiellement sur les nitrates et pesticides sauf dans certaines régions», note encore le CGDD.

Ce document ne fait que confirmer le rapport de la cour des comptes publié en 2010 sur le même sujet. Les magistrats expliquaient alors leurs doutes quant à « la capacité de la France d'atteindre dès 2015 les objectifs qu'elle s'est assignée sauf à ce que des améliorations y soient rapidement apportées ». La Cour des comptes est d'autant plus sévère qu'elle rappelle qu'en Bavière ou au Danemark des actions préventives ont permis de réduire de 30% les consommations d'azote et de pesticides au grand bénéfice de la qualité des eaux. Des mesures qui ressemblent à s'y méprendre à ce qui se fait dans les Vosges ou à Évian pour protéger les sources. Là où ces pays ont opté pour des mesures préventives la France reste essentiellement sur du curatif. Or, rappelle la cour, ce type de traitement est 2,5 fois plus coûteux au mètre cube traité que la prévention, sans pour autant améliorer la qualité de la ressource.

Quand au CGDD, il enfonce le clou en rappelant que si l'idée nous prenait de vouloir dépolluer les stocks d'eaux souterraines, autrement dit les nappes phréatiques, alors la facture « serait supérieure à 522 milliards d'euros ».

La réaction lue sur Terre-net : « Véritables plaidoyers contre les pratiques agricoles conventionnelles, comment se fait-il que les résultats publiés de l'étude ne fassent pas davantage réagir, même si ils n'engagent que les auteurs ? »

Le ministre est insatisfait

Le secteur agricole doit faire mieux pour réduire l'utilisation de phytosanitaires, a affirmé mercredi 26 octobre le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, lors d'un point d'étape du plan Ecophyto dont l'objectif est de réduire de moitié, si possible, l'usage des phytosanitaires d'ici 2018.

Elaboré dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, ce plan, lancé en 2008, est « réaliste », a déclaré M. Le Maire devant le Conseil national d'orientation et de suivi (Cnos) du

plan Ecophyto 2018, réuni mercredi au ministère. Le ministre s'est félicité des « excellents résultats » dus à la baisse très nette (-87 %) des ventes des substances les plus dangereuses. Et aussi d'un recours plus important (+65 %) à des méthodes alternatives comme l'utilisation de coccinelles pour lutter contre les pucerons.

En revanche, le ministre s'est dit « pas satisfait », estimant que l'on « doit pouvoir faire mieux » quant à l'utilisation globale de phytosanitaires, incluant l'ensemble des substances, qui est restée, elle, « stable ». « Il faut continuer à mettre la pression suffisante pour que les choses progressent », a ajouté le ministre qui a souligné que « ce n'est pas uniquement les agriculteurs qui doivent faire des efforts ». Le ministre souhaite notamment que les industriels dans le secteur des phytosanitaires participent à la mise au point de nouvelles substances, plus respectueuses de l'environnement.

Recensement agricole dans l'Union européenne -20 % d'exploitations dans l'UE27 entre 2003 et 2010

La France n'est pas le seul pays victime de la baisse du nombre d'exploitations. Le phénomène est européen et affecte surtout la Bulgarie et l'Estonie qui perdent de la moitié de leurs fermes, il est vrai souvent de très petite taille. La Suède se distingue des autres pays membres avec une hausse de 4% entre 2003 et 2010.

La Bulgarie a perdu 44 % de ses exploitations en sept ans depuis 2003 mais voit sa surface agricole croître de 24 %. La Bulgarie a perdu 44,2 % de ses exploitations en sept ans entre 2003 et 2010 mais voit sa surface agricole croître de 24,7 %.

L'Union européenne à Vingt-sept comptait un peu plus de 12 millions d'exploitations agricoles pour une superficie agricole utilisée (SAU) de 170 millions d'hectares.

Par rapport à 2003, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 20% et la superficie agricole utilisée de 2%, indiquant une tendance à de

plus grandes exploitations. En 2010 dans l'UE27, la taille moyenne d'une exploitation était de 14 hectares, contre 12 hectares par exploitation en 2003.

Ces informations sont tirées des résultats préliminaires du recensement agricole 2010 publiés pour la première fois à un stade précoce par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Sept États membres concentrent plus de 80% des exploitations agricoles de l'UE27

La Roumanie (3,9 millions d'exploitations soit 32,0% du total de l'UE27) comptait le plus grand nombre d'exploitations agricoles dans l'UE27 en 2010, suivie de l'Italie (1,6 million soit 13,5%), de la Pologne (1,5 million soit 12,5%), de l'Espagne (1,0 million en 2009 soit 8,2%), de la Grèce (0,7 million soit 5,9%), de la Hongrie (0,6 million soit 4,8%) et de la France (0,5 million soit 4,3%). Plus de 80% du nombre des exploitations agricoles de l'UE27 se situaient en 2010 dans ces sept États membres.

Le nombre des exploitations agricoles a diminué entre 2003 et 2010 dans tous les États membres, à l'exception de Malte et de la Suède. Les plus fortes baisses ont été observées en Estonie (-46,6%), en Bulgarie (-44,2%), en Lettonie (-34,4%) et en Pologne (-30,7%).

Sept États membres totalisent près de 75% de la superficie agricole utilisée de l'UE27.

En ce qui concerne la superficie agricole utilisée, la France (27,1 millions d'hectares soit 15,9% de la SAU totale de l'UE27) disposait de la plus grande superficie, suivie de l'Espagne (23,8 millions d'hectares en 2009 soit 14,0%), de l'Allemagne (16,7 millions d'hectares soit 9,8%), du Royaume-Uni (15,9 millions d'hectares soit 9,4%), de la Pologne (14,4 millions d'hectares soit 8,5%), de la Roumanie (13,3 millions d'hectares soit 7,8%) et de l'Italie (12,9 millions d'hectares soit 7,6%). Près des trois quarts de la superficie agricole utilisée de l'UE27 se situaient en 2010 dans ces sept États membres.



LAIT

Du nouveau sur le dossier lait

Le développement du dossier lait bio et l'organisation des producteurs de lait bio vers une OP spécifique est toujours satisfaisant et son évolution plutôt prometteuse.

Le 17 novembre sous la coordination de la FNAB, un contrat type national lait bio a été rédigé. Ce contrat type est la synthèse des réflexions de toutes les régions de France productrices de lait bio, réflexions faites en lien avec Biolait, sans oublier les producteurs qui sont dans le système des Coop !

En septembre, nous avons présenté, testé et fait remonter les différentes propositions et avancées qui se sont exprimées localement, régionalement, nationalement.

La synthèse nationale et collective consiste en un contrat cadre, composé de différents articles établissant les relations entre une laiterie acheteur, un producteur fournisseur et le groupement ou association de producteurs qui réunit et défend les producteurs ; La synthèse nationale comporte aussi le calendrier et la stratégie.

Plus clairement, les processus d'organisation sont en route : nous attendons patiem-

ment les premiers décrets de la nouvelle réglementation européenne sur les OP, et conjointement nous préparons notre organisation. Avec en main, un contrat type, la règle du jeu sur les OP, les producteurs pourront rencontrer positivement les laiteries.

Aujourd'hui, faute de décret d'OP, il n'y a aucune précipitation à signer les contrats proposés par les laiteries.

Le 12 décembre, nous organisons une réunion bilan et perspectives pour l'année 2012 entre les différents administrateurs des associations de producteurs de lait bio.



LEGUMES

Projet d'embauche du technicien légumes

A ce jour, le dossier a évolué et pourrait bientôt aboutir : Le GAB 14 va embaucher via principalement des fonds du Conseil Général un poste technique auprès des maraîchers, afin de permettre aux maraîchers de mieux maîtriser leur installation, la mise en place de leurs cultures, l'organisation de leurs travaux. Il y aurait aussi un volet organisation et structuration; voire soutien à la commercialisation en réponse aux difficultés commerciales qui se font jour actuellement sur la vente directe. L'embauche se ferait en janvier-février.

Un point important est à vérifier : c'est la capacité des producteurs de légumes à financer l'appui technique individuel (même par le biais du Chèque Conseil Agricole mis en place par la région).

Le GAB 50 va aussi embaucher un technicien légumes plutôt plein champ, technicien qui serait aussi sur du conseil grandes cultures et productions fourragères.

Ces deux techniciens, basés au niveau d'un département pourront intervenir plus sur leurs champs de compé-

tences sur les départements voisins et donc sur l'Orne.

Ce seront des techniciens de terrains, proches des producteurs et qui vont ainsi accompagner et faire avancer la profession. Nous avons cruellement besoin d'appui technique pour faire décoller l'organisation collective des producteurs de légumes.

Enfin, avec ces deux embauches nous pourrions participer complètement à la commission technique Grand Ouest dont l'une des missions est la mise en place d'un répertoire des variétés, de le diffuser. Nous serons amenés à collaborer plus efficacement avec le Sileban, à pouvoir établir des passerelles avec AGRIAL.

Le dossier de Bio Pousse sur Lingreville est séduisant. Les GAB doivent être force de proposition.

Nous allons également nous impliquer sur la coordination grand ouest volet filières légumes.

Les 2 embauches sont donc particulièrement attendues, il faudra également veiller à une bonne coordination réalisée par le GRAB.



VIANDES

La filière volailles de chair de Normandie Viande Bio à la recherche de nouveaux éleveurs !

Quelques repères économiques sur la conduite d'un atelier de volailles de chair Bio



Normandie Viande Bio (NVB), association regroupant plus de 260 éleveurs sur la Haute et Basse Normandie, est organisée autour de 5 filières d'éleveurs : bovins viande et lait, veaux de boucherie, porcs, volailles de chair et agneaux. Si la filière bovine de NVB est aujourd'hui très bien structurée, la filière volaille, créée il y a deux ans, doit encore se développer. La demande est en effet très supérieure à l'offre, si bien que nous recherchons de nouveaux éleveurs. Avec un besoin en main d'œuvre limité, et des charges maîtrisées, la mise en place d'un atelier de volailles de chair bio est une bonne diversification d'activité et offre un complément de revenu idéal. Zoom sur quelques données règlementaires et économiques...

Des bâtiments fonctionnels pour de multiples avantages

Si d'anciens bâtiments d'élevage (box, stabulations,...) ou autres constructions sommaires (tunnels en tôle,...), peuvent être réaménagés pour élever des poulets de chair, l'investissement dans des bâtiments d'élevage avicoles opérationnels (100, 120,...m²), offrira l'avantage d'une quantité plus importante de poulets élevés dans un environnement de qualité (isolation, mobilité des bâtiments,...), ainsi qu'un confort de travail accru pour l'éleveur

Les garants d'un atelier fonctionnel : autonomie alimentaire et régularité de production

Les garants de la réussite en volailles de chair bio sont les suivants : privilégier au maximum l'autonomie alimentaire tout en assurant une sortie régulière de poulets pour une entrée de trésorerie régulière. La conduite de bandes de

poulets dans des bâtiments adaptés, sûrs et confortables pour l'éleveur comme pour les animaux est aussi un élément important en élevage avicole.

1488 € toutes les 5 à 6 semaines

ZOOM

sur une filière organisée d'éleveurs bio

Normandie Viande Bio association regroupe plus de 260 éleveurs de Haute et Basse-Normandie. A l'échelon régional, NVB travaille sur le développement de nouvelles filières (porcs et volailles par ex.), mais aussi à l'organisation des différentes filières, par la planification de l'ensemble des prévisions de mises en abattage. Normandie Viande Bio est la structure régionale actionnaire de UNEBIO, l'Union des Eleveurs BIO.



Quelques rappels concernant le cahier des charges bio européen (Mise à jour Nov. 2010) :

	Bâtiment mobile (inférieur à 150m ²)	Bâtiment fixe (60, 100, 120,..., 400m ²)
Durée d'élevage	81 jours, idéalement 91.	
Race/souche	Privilégier des souches à croissance lente et adaptées au milieu et conditions locales	
Densité	16 poulets/m ²	10 poulets/m ²
Surface plein air	2,5m ² / poulet	4m ² / poulet
Vide sanitaire	14 jours minimum en bâtiment ; 8 semaines minimum en parcours extérieur	
prophylaxie	Médicaments allopathiques chimiques de synthèse autorisés à hauteur de 1 traitement par poulet. Prévention de mise (homéopathie, extraits de plantes, oligo-éléments).	
Alimentation	Si aliment C2 acheté, incorporation jusqu'à 30% de MS de ration autorisée. Si aliment C2 de l'exploitation, incorporation jusqu'à 100% de MS de ration autorisée. Si aliment C1 de l'exploitation (protéagineux), incorporation jusqu'à 20% de la quantité totale d'aliment autorisée	



La mise en place de plusieurs bâtiments permet une rentrée d'argent régulière



UNEBIO

UNEBIO a pour mission :

L'approvisionnement régulier et diversifié, en lien étroit avec les 11 structures régionales actionnaires :
 15 000 gros bovins par an (dont 20 à 25 % en provenance de Normandie)
 1 500 veaux par an
 14 000 agneaux par an
 8 000 porcs par an
 200 000 volailles par an
 L'ordonnancement :

UNEBIO gère la relation entre l'offre d'animaux et la demande clients. UNEBIO est maître de la gestion des équilibres et de l'optimisation de la matière. C'est une garantie de prix justes et stables.

La mise en marché

UNEBIO gère directement la relation client avec une cellule commerciale tournée vers :

- Grande distribution (Auchan, Carrefour, Monoprix, Système U, ...)
- Réseau de distribution spécialisée bio (Biocoop)
- Restauration Hors Foyer
- Boucheries

UNE AIDE AU FINANCEMENT NON NEGLIGEABLE

Les aides au démarrage sont possibles :

- dans le cadre du plan avicole ornaïs, avec un financement du Conseil Général de l'Orne,
- PMBE
- CPER filière qualité, appel à projet 121 C 5 (financement unité de fabrication aliment à la ferme par ex.)

	Demandeur	Région	CG 61	FEADER	Max aide publique*
Production avicole AB	Cas général	12,5%	12 euros/m ²	Autant que les contreparties publiques	40%
	JA	15%			50%

*En pourcentages des frais engagés par l'éleveur (80.000 euros maximum)

Nous prenons comme exemple un atelier de volailles de chair de 3 bâtiments mobiles de 100m² chacun pouvant accueillir 1600 poulets par bande (cf tableau ci-dessus). Un tel système permet de valoriser entre 9 et 10 bandes par an, soit une bande toutes les 5 à 6 semaines en moyenne. Le système utilisé a une autonomie alimentaire de 50% et dispose d'une fabrication à la ferme. Le reste de l'aliment est acheté à l'extérieur.

bilan économique), soit, pour 3 bâtiments, une marge dégagée d'environ 14000 € par an.



Le système pris comme exemple permet donc une marge Poussin-aliment (MPA) de 26€/m²/lot et une rentrée de trésorerie de 1488 € toutes les 5 à 6 semaines, (cf. tableau

Bilan économique de la conduite d'une bande de 1600 poulets en bâtiment mobile de 100m²

			Total
CHARGES	Achat poussins		880 €
	Aliment	Moyenne des prix céréales pour 2011	5628 €
	Investissement (bâtiment)	Achat bâtiment : 15000 euros Durée rbst : 7 ans Taux rbst : 4,5%	800 €
	Charges variables	Gaz, électricité, main d'œuvre, vétérinaire,...	400 €
	TOTAL CHARGES		7708 €
PRODUITS	Vente des poulets : 91 jours, 2,2-2,5kg vif	1552 poulets (3% perte)	9196 €
MARGE DEGAGEE PAR BANDE			1488 €

Cet exemple est donc autonome à 50%. En fonction de ses possibilités et objectifs, l'éleveur peut encore améliorer ce poste de charge et augmenter sa marge par bande. L'éleveur doit en revanche se dégager du temps et s'assurer de fabriquer un aliment bien adapté aux besoins physiologiques changeant des poulets.

Si le lien au sol de l'exploitation est limitée ou impossible pour plusieurs raisons (manque de disponibilité de céréales, terrain peu adapté aux cultures,...), l'éleveur peut tout de même s'orienter sur un système où l'autonomie alimentaire est nulle. L'ensemble de l'aliment est alors acheté. La marge par bande est moins importante mais l'atelier reste viable et rémunérateur. Les charges comprennent aussi le remboursement de l'investissement du bâtiment, sur une durée de 7 ans. Au-delà de cette date, ce poste de charge est supposé nul.

Normandie Viande Bio développe la filière volailles de chair bio avec le soutien du Conseil Régional et de la DRAAF de Basse-Normandie.



Mickaël FUHS

Animateur Normandie Viande Bio

06 11 51 47 86 / 02 33 06 48 76

nvbio.stlo@gmail.com

JOURNEES FILIERES



5 Journées Filières et Techniques en Normandie pour proposer des temps de rencontres entre les acteurs des filières biologiques normandes

Rencontre et échanges entre opérateurs du territoire : état des lieux de la filière, perspectives, débouchés...
Visites d'outils de préparation, transformation et distribution bio...



Journée Filières et Techniques : Céréales biologiques , transformations artisanale et industrielle, alimentation humaine

Vendredi 25 novembre 2011 à la Biscuiterie de l'Abbaye – LONLAY-L'ABBAYE (61)

Témoignages d'Alain DELANGLE – producteur bio à St Fraimbault (61) et d'Arnaud ROUPSARD des Moulins ROUPSARD (Le Ham - 50) Présentation et visite de la Biscuiterie de l'Abbaye Sur inscription, 13h30 - 17h00
Renseignements : Cathy PICHON - Tel : 02 31 47 22 25 – cpichon@bio-normandie.org

Journée Filières et Techniques : Céréales et pain biologiques en Haute-Normandie

Mercredi 30 novembre 2011 au Lycée Édouard de Chambray à Gouville (27)

Filière céréales biologiques, production, meunerie et artisanat, pain biologique Visite de la coopérative de céréales biologiques et minoterie BIOCER (Plessis-Grohan, 27) Sur inscription, 10h00 – 17h00
Renseignements : Matthieu RIOS - Tel : 02 35 59 47 56 - mrios@bio-normandie.org

Journée Filières et Techniques : Viande biologique en Haute-Normandie

Mardi 6 décembre 2011 à Beaumontel et au Neubourg (27)

Filière viande biologique, élevage, abattage et artisanat Visites de l'élevage ovin de Ludovic Hervieu (Beaumontel) et de l'abattoir SOCOPA (Le Neubourg) Sur inscription, 9h30 - 16h00
Renseignements : Matthieu RIOS - Tel : 02 35 59 47 56 - mrios@bio-normandie.org

Journée Filières et Techniques : Pain biologique en Basse-Normandie

Mercredi 7 décembre 2011 à la Maison de la Boulangerie à Caen (14)

Présentation du cadre réglementaire de la boulangerie bio et témoignages de professionnels bio
Sur inscription, 15h00 - 18h00 Renseignements : Cathy PICHON - Tel : 02 31 47 22 25 – cpichon@bio-normandie.org

Journée Filières et Techniques : Légumes biologiques en Basse-Normandie

Mercredi 14 décembre 2011 à Lessay et Créances (50)

Visites de l'exploitation de Thierry de Pierrepont (Lessay), de la station PRIM'CO d'AGRIAL (avec présentation des autres outils de la branche légumes SOLECO et CREALINE) et des Jardins de Créances (Créances) Sur inscription, 9h30 - 18h00 Renseignements : Cathy PICHON - Tel : 02 31 47 22 25 – cpichon@bio-normandie.org
www.bio-normandie.org

AIDES DIRECTES

du Conseil Regional en Basse-Normandie

Pour ces trois dispositifs, télécharger les notices et formulaires de demande sur notre site internet www.bio-normandie.org (dans la rubrique « Professionnels », puis sous rubrique « Aides en Basse-Normandie »)

Certification biologique

Depuis 2010, le dispositif d'aide à la certification est le suivant :

- Pour les producteurs, une aide de 50 % du montant HT de leur dépense de certification, plafonnée à 300 € (nombre de demandes limité à 5).

Les demandes sont à déposer avant le 31 décembre 2011 auprès de la Région.

Investissements de transformation à la ferme

Cet appel à projets du Conseil Régional de Basse-Normandie vise la création et le développement d'ateliers de transformation à la ferme pour favoriser parallèlement les circuits courts de proximité.

Les investissements éligibles concernent les bâtiments et aménagements intérieurs, les matériels et équipements neufs spécifiques à :

- la transformation de produits fermiers pour l'alimentation humaine
- le conditionnement et l'emballage
- le stockage : chambre froide...
- et pour partie, la commercialisation de produits issus de l'exploitation agricole sur le site de l'exploitation ou en circuit local

Taux d'aide : 40 %

Pour tous les investissements, un bonus de 5% d'aide supplémentaire est proposé pour les JA (Jeune agriculteur installé depuis moins de 5 ans, âgé de moins de 40 ans, justifiant d'un diplôme agricole minimum et dont l'exploitation est économiquement viable).

Montant minimum de l'aide : 1 000 € pour chaque financeur (CRBN ou FEADER)

Montant maximum des dépenses éligibles plafonné à 300 000 €

Les dossiers sont à déposer avant le 31 décembre 2011 auprès de la Région.

Investissements nécessaires à une démarche qualité

Cet appel à projets s'adresse aux filières sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Les investissements éligibles concernent les matériels neufs spécifiques à :

- la valorisation de la prairie
- le maraîchage et cultures légumières
- l'autonomie alimentaire en production porcine, avicole, bovine et ovine

Taux d'aides (cas général) : 30%

Taux d'aides sur les projets AB liés au maraîchage et cultures légumières ou aux productions avicoles et porcines : 40%

Pour tous les investissements, un bonus de 5% d'aide supplémentaire est proposé pour les JA (Jeune agriculteur installé depuis moins de 5 ans, âgé de moins de 40 ans, justifiant d'un diplôme agricole minimum et dont l'exploitation est économiquement viable).

Montant minimum des dépenses éligibles : 4 000 €

Montant maximum des dépenses éligibles plafonné à 100 000 € / demandeur

ATTENTION pour les investissements nécessaires à une démarche qualité en 2012, il n'y aura qu'un seul et unique appel à projets !

- Lancement prévu le 6 janvier 2012 pour une clôture prévue le 16 mars 2012 -

Contact : Stéphanie ESNEAULT
02 31 47 22 30 - sesneault@bio-normandie.org
www.bio-normandie.org



UNE FILIERE LAITIERE BIO PEU FAVORABLE MAIS DES ELEVEURS QUI S'ADAPTENT REMARQUABLEMENT

Dans le cadre du projet Reine Mathilde, 14 conseillers exerçant diverses professions en lien avec la filière lait bio en Basse-Normandie sont allés découvrir la filière lait bio dans le sud-est de l'Angleterre, le Dorset et le Devon, là où les conditions pédoclimatiques sont proches de celle de Normandie. Voici un dossier présentant les quelques caractéristiques de la filière lait bio, deux élevages et une culture inattendue vus pendant cette semaine.



La situation de la filière bio en Grande-Bretagne est différente de la situation de la filière bio en France, et ce, à plusieurs titres : consommation, organisation des producteurs et des organismes certificateurs.

Tout d'abord, la consommation de produits bio connaît actuellement une régression au Royaume-Uni : le marché alimentaire bio, qui représente 1 % du marché alimentaire général a connu une régression de 5,9 % en 2010. Cette diminution est générale sauf sur quelques segments comme l'alimentation pour bébé et la viande. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse.

Le premier facteur est l'importante crise économique que traverse l'Europe et particulièrement la Grande-

Bretagne. Pour faire face à la diminution des revenus et du pouvoir d'achat, beaucoup de consommateurs privilégient les produits les moins chers et les produits biologiques sont les premiers pénalisés. C'est un argument qui se tient mais qui ne suffit pas puisque dans d'autres pays d'Europe également touchés par la crise, comme l'Allemagne ou la France, la consommation des produits bio continue sa progression.

La seconde explication semble être le fait que l'agriculture biologique souffre d'une image plutôt médiocre dans les médias, contrairement à la France par exemple.

En outre, une des spécificités du consommateur anglais par rapport au consommateur français est d'attacher une très grande importance

au bien-être animal, bien plus qu'à la protection de l'environnement en général. L'argument de consommer bio pour préserver l'environnement ne touche donc pas le consommateur en Grande-Bretagne.

Concernant la production de lait bio, avec 145 vaches laitières par exploitation et une production de 6500 à 7000 L/VL les élevages laitiers britanniques collectés par OMSCO, le leader du marché, sont d'une taille supérieure à leurs homologues français. Mais la filière laitière bio souffre d'une mauvaise valorisation du lait bio pour les producteurs (+0,05€/L par rapport au conventionnel) qui s'explique par :

- une diminution de la consommation
- une faible valeur ajoutée sur les produits laitiers : 51 % de la production d'OMSCO part en lait liquide ; 14 %

en yaourt et 6 % en beurre/poudre. Le reste part à l'export, notamment en France (dont la Basse-Normandie), à des cours très faibles.

- Un prix du lait qui ne valorise pas la matière utile (protéines/matière grasse), ce qui est particulièrement pénalisant pour les éleveurs qui ont fait le choix d'introduire des races herbagères comme la jersiaise (modèle néo-zélandais), comme nous avons pu le voir.

Cette situation critique explique qu'actuellement une part non négligeable de producteurs laitiers bio quittent le circuit bio à la fin de leurs 5 ans d'engagement.

Au cours de ce voyage d'étude nous nous sommes rendus sur cinq exploitations laitières bio et nous avons rencontré les éleveurs de six fermes. Plusieurs points nous ont interpellés. Tout d'abord, ces éleveurs revendiquent peu d'appartenir à la filière bio comme peuvent le faire leurs homologues Français avec des panneaux à l'entrée des fermes.

Ensuite, comme toute la filière laitière, la filière lait bio a fortement souffert du désengagement de l'Etat depuis les années 1980 : peu de soutien, pas d'aide à l'investissement donc, pas de construction récente de bâtiments et investissements en matériel réduits au strict minimum : les éleveurs font appel aux entreprises de travaux agricole pour l'essentiel des travaux des champs.

Par ailleurs, la structure des fermes est très différente : plus d'animaux, plus de production mais avec peu de main d'œuvre : les méthodes d'élevage sont nécessairement adaptées à cette contrainte (traite très rapide, pas de nettoyage des trayons, pas de 1er jets, et pas de détection des mammites...).

Nous avons rencontré des éleveurs qui ont poussé jusqu'au bout la



logique d'économie de production avec un objectif de pâturage maximum et pas de récolte selon le modèle néo-zélandais : la période de production du lait est calée sur la période de pousse de l'herbe avec des vèlages groupés et une fermeture de la salle de traite pendant 3 mois. La taille des troupeaux étant conséquente (de 200 à 450 vaches), ce système entraîne un temps de déplacement des vaches important après la traite (jusqu'à une heure par déplacement). Deux éleveurs rencontrés sont même passés à la monotraite toute l'année. La diminution de la production est compensée économiquement par les économies de charge et la baisse du temps de travail. Vous trouverez en détail le fonctionnement de ces 2 élevages dans les articles de Thierry Métivier et de Pascal Rougier.

Des systèmes herbagers aussi aboutis ne fonctionnent que grâce à une gestion des prairies exemplaire : pâturage rationné tournant (jusqu'à 3 changements de paddock par jour), au moins 2 accès aménagés par parcelle, des chemins bétonnés ou stabilisés.

D'après les chiffres que nous avons pu voir, ces systèmes basés sur l'exploitation maximum de l'herbe et une conduite économe sont particulièrement rentables. Même s'ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des élevages laitiers bio britanniques, ils permettent aux éleveurs de dégager un revenu très confortable dans un contexte où la filière laitière bio est pourtant bien moins rémunératrice (380 €/1000L en 2010-2011) qu'en France.

Enfin un des points qui nous a le plus interpellé, c'est l'introduction de la chicorée dans les prairies pour offrir une production intéressante en quantité et qualité lors des étés séchant, comme ce fut le cas cette année en Angleterre. Vous trouverez plus de détails sur cette culture inattendue en élevage dans l'extrait de la biodoc rédigée par Joseph Pousset.

Claire BOUDEAU-BLANCHARD
GRAB Basse-Normandie

UN CUMUL DE PRATIQUES RAREMENT VUES EN NORMANDIE

A proximité de la Normandie, dans des conditions agronomiques et pédoclimatiques proches, des éleveurs pionniers du sud ouest de l'Angleterre gèrent leur exploitation avec des pratiques inhabituelles chez nous. Jonny Rider témoigne.



mm), il est pour partie locataire des 300 ha de SAU. Toujours avec cette vision d'efficacité économique maximale, il s'est converti en bio en 2005.

450 vaches sur 300 ha

Premier étonnement : la taille de cette exploitation encore jamais rencontrée en Normandie. 450 vaches, dont 300 sont traites et 150 sont nourrices. La taille moyenne des exploitations anglaises atteint 900 000 litres de lait produits avec 140 vaches. Les quotas sont en place mais rarement produits dans leur intégralité. Le lait vendu chez Jonny Ryder atteint 1 million de litres, ce qui représente 50 % de son quota. La plupart des veaux femelles comme mâles sont élevés : pour le renouvellement du troupeau laitier à un taux de 15 %, et pour nettoyer les prairies et limiter des récoltes printanières... Ce sera le rôle des mâles non castrés. Ils seront vendus ensuite en jeune bovin, à un poids modéré de 215 kg de carcasse. Les croisements entre races (frisonne, jersiaise, montbéliarde) sont pratiqués, les troupeaux sont parfois multicolores, avec l'objectif de privilégier les caractères de bonne fécondité et d'aplombs rustiques de ces races.

Salle de traite fermée pendant 3 mois

Les vaches sont toutes tarées simultanément pour 3 mois de repos en

hiver ! Quand la saison des vêlages reprend en mars, en 8 jours, 50 % du troupeau a mis bas (225 animaux !), et ils doivent s'étaler sur 12 semaines au plus. La reproduction est surveillée de très près. Les croisements entre races font intervenir la Jersiaise, réputée pour sa bonne fécondité. L'IA est pratiquée sur une cinquantaine d'animaux pour pouvoir garder les futurs taureaux, et toutes les autres vaches sont saillies par des taureaux. 20 taureaux sont présents, ils travaillent en équipe de 6 et sont nécessairement au repos après une journée de travail...

De la chicorée dans les prés

Une espèce méconnue chez nous : la chicorée, qui est une plante pluriannuelle (5 à 7 ans) au système racinaire puissant, lui autorisant une pousse estivale importante. Elle présente aussi l'avantage d'une bonne valeur alimentaire. Cette espèce est couramment utilisée en Nouvelle-Zélande. Elle est semée à la fois dans les nouvelles PT et en sursemis dans les plus anciennes.

Les 280 ha de prairies sont tous bien pourvus en légumineuses (trèfles blanc et violet), et le pâturage des fleurs de trèfle montées à graines permet de les disperser par les bouses. Elles sont valorisées à 8,5 t MS / ha sans fertilisation minérale. Les 20 ha restants sont cultivés en colza fourrager. Ils permettent aussi

Le système qu'il a mis en place correspond à ses aspirations : « j'évite ce que je n'aime pas faire, j'aime les animaux mais pas le matériel ». En se tenant à cette déclaration et en visant une efficacité économique maximale par la maîtrise des coûts, cet éleveur laitier du sud ouest de l'Angleterre détonne dans le paysage agricole. Installé en 1994 dans le sud ouest de l'Angleterre (comté du Wiltshire, pluviométrie de 700



chaque année de réimplanter 20 ha de nouvelles prairies.

1 traite par jour

Une autre vraie originalité : la mono-traite. Seulement quelques éleveurs la pratiquent en Angleterre, c'est encore un phénomène rare. Les 300 vaches sont traites dans un roto de 40 places et la traite ne dure que ... 2 heures (elle débute à 5h30 le matin) ! Elle est souvent réalisée par 2 personnes, en général des salariés. Parfois, l'exploitant traite seul et elle dure alors 2h45. Cette pratique conduit généralement à abaisser la production laitière de 30 %, mais elle est révolutionnaire en terme d'organisation du travail sur une ferme laitière. Les vaches produisent 3 300 litres, effet conjugué de la mono-traite et de l'alimentation la plus économique possible (zéro concentré). Pour Jonny Ryder, c'est la simplicité et la rentabilité qui comptent. Il observe quelques mammites au vêlage, mais en septembre à 7 mois de lactation, les comptages cellulaires sont inférieurs à 250 000 cellules.

Objectif maxi pâturage et 0 récolte

Les vaches pâturent toute l'année (!) dans des paddocks conduits au fil électrique. Les 300 vaches laitières empruntent les chemins bétonnés ou stabilisés pour accéder aux 40 parcelles de l'exploitation. Ceux-ci sont propres, larges, et supportent sans encombre le passage de tous ces sabots. Pour limiter les dommages quand la portance est limitante, les parcelles possèdent 2 accès et les vaches peuvent changer de parcelle 3 fois dans la journée. En hiver, les vaches toutes taries pâturent 1/3 de leur ration, et le reste provient de paille achetée, puisque l'exploitant a volontairement limité ses récoltes fourragères.

C'est le souci d'un coût de production minimum qui le conduit au pâturage maximum. Le printemps 2011 fut sec en Angleterre comme en Normandie : les récoltes d'herbe furent limitées et ce fut à la grande satisfaction de cet éleveur, qui veut éviter les récoltes, onéreuses et peu utiles dans son système.

La structure du parcellaire est idéale : 200 ha sont accessibles aux vaches

Ce grand troupeau parcourt plus de 1,5 km, soit 1 h de trajet, pour accéder aux parcelles les plus éloignées et l'éleveur n'en est pas effrayé !

Des vaches laitières dédiées à l'élevage des veaux

Tous les veaux sont allaités par des vaches affectées à cette tâche, au nombre de 150 (c'est donc 300 vaches traites et 150 nourrices). Les vaches primipares sont systématiquement affectées à ce rôle (45 / an). Chaque vache nourrice allaite ainsi 3 veaux à son début de lactation (le sien + 2 autres). La plupart des veaux sont nés en mars et resteront jusqu'en octobre avec les vaches pour leur sevrage, à 7-8 mois. Les génisses vèleront groupées à l'âge de 24 mois.

A la recherche de l'efficacité économique

Le prix du lait bio en 2011 est inférieur au prix observé en France. Il est payé 380 € / 1000 l en moyenne sur l'année. L'écart entre lait bio et conventionnel est évalué à 60 euros. L'objectif d'efficacité économique conduit à une mécanisation minimale. Pas de chaîne de récolte de l'herbe car l'exploitation ne veut pas constituer de stocks fourragers. Pas d'outils de travail du sol non plus. Les DPU perçus sont de l'ordre de 180 €/ha, le fermage se monte à 240 €/ha, la main d'œuvre salariée pèse 25 000 €.

Au final, l'EBE dégagé est considérable : autour de 500 000 €, représentant 60 % du produit.

Thierry MÉTIVIER, Chambre d'Agriculture du Calvados

Sophie CHAUVIN, Chambre Régionale d'Agriculture Normandie

A FAMILY DAIRY FARM



Ferme de Matt et David Boley, visite du 22 septembre 2011

Localisation : Weston super mare est une ville côtière du Somerset, dans le sud-ouest de l'Angleterre. Elle est située au bord du canal de Bristol et à environ 30km sud-ouest de la ville. La ferme est à la même latitude que la Normandie et dans des conditions agronomiques et pédoclimatiques proches.

La ferme est constituée de deux îlots :

Le premier de 80ha, plus éloigné, sur coteau plus sain

Le second de 160ha à 1km de la mer niveau 0/mer constitue la plate-forme laitière sur sol argileux / lourd / humide.

Objectifs de l'éleveur

Maximum de profit pour minimum de travail

Temps de travail réduit 13 heures /vache/an/deux associés père-fils

Travailler Gagner

Objectifs futurs : intégrer un nouvel associé (share milking = parts de traite) pour le remplacement du père.

Historique de la ferme

Auparavant, il y avait :

- 170 vaches prim'holstein à 6 000kg/VL
- 1 tonne de concentré par vache
- pâturage de la moitié de la surface, puis ensilage

Après son voyage en Nouvelle-Zélande et un premier travail chez son référent Johny Rider, Matt Boley s'installe sur la ferme familiale de son père David Boley et met en application son système actuel. Il bénéficie de l'appui conseil de Tom Phillips (conseiller lait de Nouvelle-Zélande établi en Angleterre). Il produit 1 million de litres de lait sur sa ferme, le lait est acheté par un fabricant local de fromage Cheddar bio prestigieux.

Descriptif de de l'exploitation

5ème année de mono-traite et conversion bio

Salle de traite 2X26 simple équipement âgé de 10 ans

Parc d'attente sphérique avec chien
+ récupération des eaux vertes avec fosse à lisier

240ha toute herbe dont 160ha pour la plate-forme laitière et 80ha pour les élèves, les vaches tarées et l'ensilage.

Vêlage 01 mars de l'année Tarissement Novembre /Décembre

360 vaches de race Holstein-Friesan/Jersey/Kiwi-Cross/Ayrshire, sur des parcelles très riches en trèfle blanc/ray-grass.

De David BOLEY :

« Pour certaines personnes j'ai développé mon business mais je pense surtout que ma qualité de vie s'est améliorée car je suis plus résistant par rapport aux variations économiques mondiales et j'ai de bons résultats économiques. »

« 90% des élevages sont focalisés sur le nombre de litres de lait par vache et non sur le revenu. »



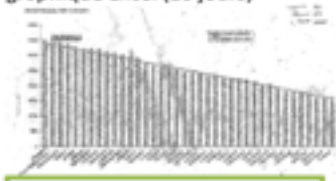

« Une bonne gestion du pâturage peut permettre d'envisager une augmentation du chargement. »

DECOUVERTE DE LA FILIERE

MOYENS ET RÉSULTATS DE L'ÉLEVAGE

Moyens

Résultats

Avantages	Inconvénients	+	-
<p>360 VL résistantes = 6 lactations en moyenne Mono traite Race Kiwi cross très adaptée 80 génisses 6 taureaux IA VL, 70% de réussite à 3 semaines puis taureaux Vêlage printemps Aucun concentré pour les vaches et les élèves</p>	<p>L'an dernier tarissement trop précoce au 15/11 Décharge d'une partie de l'élevage chez le voisin + Hivernage 100VL sous bâtiment avec ensilage 150VL chez le voisin 100VL dehors Mâles très peu valorisés</p>	<p>1 million de litres de lait produit 3056l/VL TB=57, TP=41 4508l/ha Reproduction : Le 11 mars 50% vélées 91% mises bas à 6 semaines 78% génisses à 3 semaines 9% de VL vides à 8 semaines Lait doux pour les génisses 1 lot sous génisses 1 lot Milk bar 40 places (14 sem)</p>	<p>Interrogation sur qualité lait Angleterre <400 000 leucocytes Pas de valorisation MU Pas de sélection /mamelles Un peu d'œdème sur grosses frisonnes Fièvre de lait au T (trop nourris manque de fibres, gérer l'état des vaches pendant l'hiver pour éviter les vaches trop grasses Vers/veaux, comptage, traitements Hivernage</p>
<p>Salle de traite en 2X26 simple équipement +pompe à vide à vitesse variable -15% de conso Parc attente sphérique avec chien + fosse à lisier aux normes Contrôle laitier sur Qté/MU Longévité des VL/cellules 4 fois par lactation avril/juin/août/octobre Centre IA, LIC vend génétique Kiwi cross</p>	<p>Lisier printemps et peu de fumier fin septembre soit une  de la pousse Envisage fiente de poule stockée 6 mois</p>	<p>2 heures de traite /j/360VL 13 de travail/VL/an/2associés 2010 : Revenu = 443,1€/1000litres dont 361,3€ liés au Lait Coûts = 282,4€/1000litres Bénéfice d'exploitation : 160,6€/1000litres Résistance à l'inflation et profit élevé + maximum de simplicité</p>	<p>Nécessité de trouver un associé lié au départ du père (voir share milking), dépendance /famille. Endettement élevé, lié à l'installation du jeune frère sur une autre exploitation</p>
<p>Peu de matériel 1 tracteur chargeur 1 quad 1 remorque bétailière 1 milkbar 40 veaux 1 aérateur de prairie 1 girobroyeur 1 herbomètre + Entreprise pour travaux Sol/Semis/Epandages</p>	<p>Besoin matériel de fenaison + Amélioration de l'environnement de la ferme, arbres, canaux.</p>	<p>Amélioration des pâtures par : - augmentation du chargement instantané et Mono traite (restitutions) - moins de dégâts - moins de compaction -pas de sortie forcée +Beaucoup de prairies temporaires +Renouvellement des prairies RGA/TB +chicorée (essai) Chicorée = 10%MS ,25%MAT Très digestible et retour tous les 20jours</p>	<p>Contraintes liées à l'amélioration du sol : - qualité élevée si  matière organique - pas de labour, aération Chicorée, ne pas pâturer<6 feuilles par plante</p>
<p>160ha pâturable sur plateforme laitière, divisés en paddocks de 5h Chargement de 2,2 +7km Chemins de desserte pour affectation des parcelles pâturées avec double entrée Possède l'essentiel de la surface</p>	<p>Deuxième site de 80 ha distant Maintenir la qualité des pâturages pour les vaches à tout moment Objectif de réduction de la superficie louée qui avait augmenté depuis le passage en bio</p>	<p>Potentiel des pâtures et gestion de l'herbe par mesure et analyse graphique Excel (10 jours)</p>  <p>56 jours d'avance au 14/09</p>	<p> Ensilages fréquents pour réguler l'offre d'herbe - souhait de faire du foin (pas équipé) - les vaches ont toujours besoin d'herbe de qualité Suivre les rotations : 50j au printemps 60j actuel 80j ensuite - Gestion du fil plusieurs fois par jour</p>

Pascal Rougier, Calvados Conseil Elevage

CHICOREE DANS LES PRES



Une utilisation fourragère déjà ancienne

Les chicorées sont connues comme culture potagère et industrielle. L'utilisation de la chicorée sauvage pour l'alimentation des animaux ne date pas d'aujourd'hui non plus. Je ne saurais pas dire quand elle a débuté mais en Haute Bretagne la production de cette salade dite « à lapins » est pratiquée depuis longtemps : semis à 50 ou 60 grammes par are en lignes espacées d'une trentaine de centimètres.

La culture se maintient généralement trois ou quatre ans et les feuilles sont récoltées régulièrement quand elles sont suffisamment développées.

Je parle au présent mais j'ai cependant conscience que je devrais plutôt utiliser l'imparfait car beaucoup de jeunes jardiniers ne connaissent pas la chicorée sauvage (et les éleveurs amateurs de lapins se sont beaucoup raréfiés!).

Dans les prairies: un emploi moins répandu et moins éprouvé

Le semis de chicorée dans les herbages n'a pas, à ma connaissance, été pratiqué couramment dans le passé. Il semblerait que les Néozélandais s'y sont intéressés les premiers au cours

des années 1980. Certains herbagers anglais le pratiquent également et des essais ont été conduits au Canada français au début des années 2000.

Dans la plupart des cas les résultats obtenus sont intéressants.

Une bonne résistance à la sécheresse et au gel

toutes les observations réalisées en France et à l'étranger concordent : la chicorée sauvage résiste bien au froid et à la sécheresse, que ce soit dans la nature ou dans le cadre des cultures. Pas de mystère : la profondeur et le volume de l'enracinement expliquent cette aptitude.

Ne pas exagérer cependant : la chicorée a besoin d'un minimum d'eau et des observations québécoises ont montré qu'un froid intense sur terre préalablement humide peut « déchausser » les plants de chicorée. Mais ici nous sommes en France et ne connaissons pas les très basses températures canadiennes.

Attention aux terres asphyxiantes

Personne n'est parfait : *Cichorium intybus* craint les terres mal aérées et humides où sa racine se développe mal et risque de pourrir. Elle est au

contraire particulièrement à l'aise dans les terres légères séchantes en surface mais possédant une nappe d'eau à une certaine profondeur. En cela elle se comporte d'une manière similaire à la luzerne.

Les autres caractéristiques du terrain (pH, granulométrie, exposition...) ne me paraissent pas présenter une influence marquée (des observations plus nombreuses seraient cependant bienvenues).

Une valeur alimentaire intéressante

Les qualités nutritionnelles de la chicorée pour le bétail semblent mal connues et restent donc à préciser. Des études canadiennes tendent cependant à montrer qu'elles seraient tout à fait convenables : environ 25% de protéines brutes et une forte teneur en éléments minéraux (potassium, calcium, soufre, sodium, bore, zinc...).

Si la plante est consommée au bon stade la digestibilité serait excellente.

Une appétence très convenable

A priori un plant de chicorée fleurie ne paraît pas tendre et appétent. Pourtant l'expérience des éleveurs anglo-saxons montre que la plante est consommée même à ce stade si la technique de pâturage est correcte.

Une technique de récolte adaptée

Si le pâturage de la chicorée fleurie est possible et pratiqué avec succès comme j'ai pu l'observer chez des éleveurs anglais lors d'un voyage avec un groupe de français en septembre 2011. Il n'en reste pas moins que la plante est évidemment plus

appétente au stade feuillu.

Un temps de pâturage bref (un ou deux jours) et un chargement instantané important permettent une récolte à peu près sans refus. C'est le système de pâturage « raisonné » que préconisait déjà André Voisin il y a plus d'un demi-siècle.

Les prairies comportant de la chicorée peuvent également être ensilées sans difficultés particulières.

Faire du foin avec un fourrage comportant beaucoup de chicorée est plus délicat : séchage difficile des tiges, risque de perte de feuilles...

Si des refus apparaissent les faucher soigneusement est prudent pour faire apparaître rapidement de nouvelles feuilles appétentes.

En un mot comme en cent : une bonne récolte de la chicorée est « intensive » avec coupes ou pâturages fréquents, sans excès bien sûr car on doit tenir compte des autres plantes prairiales et de la proportion de chicorée dans la parcelle.

Une bonne technique d'installation de la jeune prairie

Les jardiniers sèment parfois la chicorée sauvage en culture pure à forte dose. Or les graines sont très petites puisqu'on en compte environ 700 dans un gramme. Un éclaircissage est alors nécessaire.

La réussite de l'installation de la chicorée exige une terre bien préparée et rappuyée sans excès comme pour la mise en place des prairies. Roulage ou hersage léger après le semis sont utiles sauf en période pluvieuse. Semis en lignes ou semis à la volée sont envisageables. Le semis à la volée présente toutefois l'avantage de mieux répartir les graines. Tous les semoirs précis qui distribuent les graines de manière homogène à une profondeur régulière sont utilisables. La profondeur du semis doit bien sûr être faible (moins d'un centimètre). Dans ces conditions cinq ou six kilos de semences par hectare suffisent. Mais en culture fourragère on a inté-

rêt la plupart du temps à associer la chicorée à des graminées et à des légumineuses dans le cadre des nombreux mélanges prairiaux habituels dont la composition est choisie selon le terrain, le climat, le type d'exploitation, les animaux à nourrir...

Exemples : fléole (10 kg/ha) + trèfle blanc (3 kg/ha) + chicorée (5 kg/ha) en terrain humide sans excès gardant bien la fraîcheur en été. Ou ray-grass anglais (12 kg/ha) + trèfle blanc (3 kg/ha) + chicorée (5 kg/ha) en bon terrain sain. Ou encore dactyle (5 kg/ha) + ray-grass anglais (6 kg/ha) + lotier (3 kg/ha) + trèfle blanc (3 kg/ha) + chicorée (5 kg/ha) en terre convenable mais craignant la sécheresse en été (situation où la chicorée est particulièrement utile), etc.

En terre nue ou sous couvert

Chacun sait qu'une prairie peut être semée en terre nue, par exemple après la moisson des céréales ou sous couvert d'une culture, généralement une céréale, si possible pas trop couvrante, d'hiver ou de printemps.

La chicorée sauvage, pure ou mélangée à des espèces prairiales, se sème elle aussi en terre nue ou sous couvert.

Un enrichissement des prairies déjà en place

La chicorée peut donc être installée dans les nouvelles prairies. On peut aussi la mettre en place dans les herbages déjà en place.

Pour cela on opère de la même façon que pour régénérer le tapis herbeux sans le retourner (document biodoc n° 10).

Dans la plupart des régions la meilleure période d'intervention se situe entre la mi-août et la mi-septembre : pâturage ou fauche ras, griffage superficiel mais énergique de la prairie avec tout outil approprié (herse déchaumeuse, fraise à lames droites réglée « peu profond », cultivateur léger muni de couteaux spéciaux...). La herse étrille habituelle est trop

peu énergique pour ce travail dans beaucoup de cas.

Le sol ne doit pas être bouleversé mais suffisamment de terre fine doit être apparente.

Le semis intervient ensuite, si possible à la volée avec un semoir à mécanisme de distribution précis pour une répartition homogène des graines.

On termine par un roulage énergétique sauf si une période pluvieuse significative survient juste après le semis et entraîne une germination rapide des graines et le démarrage des plantules..

Une autre solution est d'utiliser les semoirs spécialement conçus pour le sursemis des prairies. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre d'un matériel spécialisé et coûteux les résultats, tout au moins ceux que j'ai pu observer, ne sont pas toujours à la hauteur.

Les semences de chicorée peuvent bien sûr être mélangées à des graines de plantes prairiales ou même d'engrais vert (document biodoc n° 10) ou encore de végétaux susceptibles d'améliorer momentanément la productivité de l'herbage (biodoc n° 24). Le praticien dispose donc d'un choix varié de manières d'opérer ; à lui de trouver celles qui conviennent le mieux à son terrain, au climat de sa région, à l'année, au type d'animaux qu'il élève.

Un peu de recul est encore nécessaire pour cerner plus complètement l'intérêt de cultiver la chicorée fourragère dans les prairies mais dans nos régions les risques probablement accrus de sécheresse estivale dus au dérèglement climatique augmentent malheureusement déjà cet intérêt.

Joseph POUSSET

Extrait de la Biodoc n°25 à retrouver dans son intégralité sur le site www.bio-normandie.org >>> Professionnel >>> Documentation >>> Fiches techniques

DU COTE DE L'ITAB et de son réseau



Protection des plantes

Rappel : la dérogation Armicarb renouvelée pour 120 jours à compter du 23 septembre

L'ARMICARB, spécialité à base de bicarbonate de potassium, ne possède pas d'AMM

(autorisation de mise en marché) en France pour des usages en protection des cultures, notamment en arboriculture fruitière. Or la maîtrise de la tavelure sur pommier et poirier est rendue compliquée dans un contexte de réduction des apports de cuivre, notamment durant l'été. Des travaux d'expérimentation sont en cours et ont montré que des solutions alternatives existaient mais qu'elles ne peuvent pas être utilisées aujourd'hui par les producteurs pour

des raisons réglementaires. C'est pourquoi, suite à une demande de l'ITAB et son réseau, l'usage de l'Armicarb a été autorisé à titre dérogatoire par les services du Ministère de l'Agriculture entre avril et août 2011. Cette autorisation a été renouvelée pour une période de 120 jours **du 23 septembre soit jusqu'au 23 janvier**, uniquement pour les usages ci-dessous :

- POMMIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * TAVELURE
- POIRIER - COGNASSIER - NASHI * TRAIT. PARTIES AERIENNES * TAVELURE DU POIRIER *

Contact : come.isambert@itab.asso.fr



Semences :

Première inscription au catalogue français de variétés de blé tendre évaluées dans les conditions de l'AB !

Le 20 octobre 2011, la section Céréales à paille du CTPS (Comité Technique Permanent de la Sélection) a validé la proposition qui sera faite au Ministre de l'Agriculture d'inscrire au catalogue français sur la liste A deux lignées de blé tendre évaluées officiellement en agriculture biologique. C'est la première fois que des lignées retenues spécifiquement pour l'AB bénéficient de cette démarche d'expérimentation spéciale en AB. Leur mention sera transmise au catalogue européen par le GEVES.

Les 2 lignées sont issues du programme de sélection AB, du Département de Génétique et Amélioration des Plantes de l'INRA. Préalablement testées dans le réseau de criblage variétal de céréales en agriculture biologique animé par l'ITAB, elles avaient été repérées par les expé-

mentateurs du réseau. Depuis 2 ans, parallèlement à l'expérimentation réglementaire (Valeur Agronomique et Technologique - VAT-), huit essais du réseau ont été homologués chaque année par le GEVES pour tenir lieu d'essais officiels d'évaluation VAT en AB.

Prochaine étape : expérimenter de nouvelles lignées candidates les prochaines années et assurer la pérennité du système d'évaluation, en vue d'inscription, dans les conditions agronomiques de l'agriculture biologique. Cette expérience aura de plus démontré le besoin d'évaluation en conditions AB et la nécessité d'un système d'inscription au catalogue adapté aux demandes des agrobiologistes.

Les deux variétés se nomment HENDRIX et SKERZZO

Assises RevAB ITAB

La synthèse, le rapport et le film des Assises de la Recherche-Expérimentation- Valorisation en AB

organisées par l'ITAB au printemps dernier (30 & 31 mars 2011) sont disponibles

Cultures pérennes

Une plénière de la commission ITAB prévue début 2012

L'ITAB organisera une réunion plénière sur les plantes pérennes qui devrait avoir lieu en tout début d'année prochaine et auxquelles seront invités les partenaires techniques de l'ITAB et de son réseau. Cette réunion plénière sera l'occasion de faire un bilan des actions de recherche et d'expérimentation et de fixer les grandes orientations des années à venir.

Production bio sous serres

Une motion votée à l'AG d'IFOAM rejette clairement la culture hors-sol. Lors de l'assemblée générale de la Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique (IFOAM), tenue en Corée du Sud début octobre 2011, un texte relatif

à la production bio sous serres a été approuvé.

Il stipule que les différentes réglementations doivent être en accord avec les principes de la production végétale biologique, à savoir favoriser une agriculture cohérente avec la préservation des équilibres naturels du sol et des plantes et rechercher l'équilibre en matières organiques, en rappelant le lien de la production au sol et au sous-sol.

En ce sens, la culture hors sol y est très clairement proscrite.

Transversalités de l'AB

Retour sur le Colloque co-organisé par le RMT DévAB et la Société Française d'Economie Rurale (SFER) les 23 et 24 juin dernier à l'Université de Strasbourg. Le programme proposait des approches de l'AB de différents pays (Canada, Allemagne, Japon) et des apports d'économistes, sociologues et universitaires avec des points de vue originaux.

L'atelier sur les enjeux économiques a posé de nombreuses questions pertinentes côté agriculture, mais aussi sur les consommateurs ainsi que sur la gouvernance et les filières. L'atelier sur les pratiques et discours a abordé les transformations et dynamiques de l'AB, les grands effets de petites actions locales, les effets imprévus de la gestion rationnelle, l'apprentissage et l'organisation de la formation, la qualification des performances et des

questionnements et enfin la comparaison de systèmes. L'atelier sur les questions identitaires s'est déroulé à l'échelle des individus mais aussi autour d'approches territorialisées avec différents points de vue. L'atelier sur les passerelles scientifiques a permis de reconnaître certaines distances, de traverser des univers différents et créer des ponts avec d'autres mondes pour reconnaître la pluralité de l'AB, renouveler l'analyse, redéfinir

des réseaux, relier l'AB à d'autres agricultures et optimiser la R&D en AB.

Présentations et textes disponibles sur

<http://www.devab.org/moodle/course/view.php?id=43>

Agroforesterie et sélection de populations de céréales pour l'AB



Visite de la ferme expérimentale Wakelyns Agroforestry (UK)

Inter Bio Bretagne, via la CIRAB, a organisé début juillet

2011 un voyage d'étude à Wakelyns Agroforestry pour un groupe constitué de producteurs, de préparateurs, de fournisseurs de biens, de techniciens et de chercheurs.

Le Professeur Martin Wolfe, Conseiller Scientifique

Principal sur le site de Wakelyns a accueilli et guidé le groupe pendant les deux jours. Il a notamment présenté l'essentiel des travaux et des réflexions engagés par l'équipe d'Organic Research Center (ORC) basée

à Wakelyns. Ces visites ont mis en lumière l'importance de la diversité au sein des systèmes.

La ferme expérimentale Wakelyns Agroforestry, située dans le Suffolk, est entièrement dédiée à l'Agriculture Biologique depuis 1992. Consacrée à l'agroforesterie et à la sélection de populations de céréales pour l'AB, le Professeur Martin Wolfe y a mis en place plusieurs systèmes « éco-agroforestiers » dès 1994.

Ces systèmes ont été développés pour créer des conditions optimales pour les travaux de création variétale et de sélection de populations. Ils permettent notamment d'améliorer la fertilité des sols et d'assurer une certaine protection des cultures vis à vis des maladies et des ravageurs.

Ce site de Wakelyns est rattaché au Centre de Recherche en Agriculture Biologique (Organic Research Center, www.organicresearchcentre.com).

Voir l'article complet de François Warlop (GRAB), Stanislas Lubac, Mathieu Conseil, Violaine Canevet (IBB), Frédéric Rey, Laurence Fontaine et Aude Coulombel (ITAB) dans Alter Agri sept/oct 2011

Outils

Opti'mais : un outil d'aide à la décision pour le désherbage mécanique édité par le réseau GAB-FRAB en Bretagne

Outre le rappel de bases agronomiques qui permettent de

AGENDA

- 6 décembre - Rennes

Colloque Désherbage mécanique, des solutions à partager

- 7 & 8 décembre - Rennes

Journées Techniques Fruits & Légumes Biologiques ITAB/GRAB en partenariat avec les acteurs bretons

- 9 décembre - Angers

Séminaire AVIBIO

- 15 mars - Paris

30 ans de l'ITAB et Assemblée générale



fortement diminuer les intrants, Opti'maïs propose aux producteurs d'acquérir une large autonomie dans leur choix de conduite du désherbage alterné. Il permet d'observer les adventices sur leurs parcelles, de connaître leur seuil de nuisibilité et ainsi de définir leur propre seuil de tolérance de présence de ses adventices en fonction des résultats qu'ils escomptent.

Plus de 300 agriculteurs conventionnels et animateurs de bassins versants ont suivi des formations sur Opti'maïs

Avec cet outil, les agriculteurs mettent en place, à leur rythme, un désherbage mécanique sur leurs parcelles, grâce aux principes du désherbage alterné.

- Grâce à la maîtrise du seuil de densité critique d'adventices pour intervenir : fixé à 5 %
 - Grâce à l'appréciation par l'agriculteur lui-même de la densité qui lui semble la plus gênante.
- Contact : v.jourdan@agrobio-bretagne.org

Publications

Le Guide des Intrants Bio

La partie produits phytosanitaires du guide des Intrants utilisables en Agriculture Biologique vient de paraître. Ce guide a été réalisé par le groupe de travail Intrants du Comité National de l'Agriculture biologique de l'INAO.

Contact: come.isambert@itab.asso.fr

Mémento d'agriculture biologique

La troisième édition du mémento, remise à jour, est destinée aux producteurs de fruits et légumes, aux vignerons ou aux céréaliers. Il décrit les diverses formes d'AB et détaille les méthodes et pratiques récentes.

Auteurs : Anaïs Chotard, Gabriel Guet, Karim Riman

392 pages - 45 € TTC

Editions France agricole

Disponible en librairie et sur www.lagalerieverte.com

S'installer en apiculture

Avant tout destiné aux personnes souhaitant se lancer ou se perfectionner en apiculture, cet ouvrage passe en revue toutes les étapes de l'installation, rassemble toutes les données technico-économiques et réglementaires pour construire et mener à bien son projet d'installation. Il s'appuie sur l'expérience des apiculteurs professionnels et des techniciens des associations de développement apicole en charge de l'appui à l'installation.

Détails sur :
www.itab.asso.fr

Produire du lait biologique

Nouvelle édition



Comment convertir son exploitation laitière en bio ? Comment concrétiser son projet de conversion à partir des bases théoriques ? Comment continuer de répondre aux attentes sociétales ?

Cet ouvrage a été une référence lors de son édition précédente (édition précédente : Conversion à l'agriculture biologique. Le cas de la production laitière).

Cette nouvelle édition poursuit et renforce le soutien à cette agricul-

ture bio en plein essor, à travers des témoignages d'agriculteurs et d'animateurs de réseaux et à travers des approches techniques, économiques, scientifiques, pratiques, fortes de l'expérience d'une décennie.

Pour le commander :

EDUCAGRI ÉDITIONS

26, Boulevard Docteur-Petitjean – BP 87999 – 21079 Dijon Cedex
Tél. 03 80 77 26 32 – Fax 03 80 77 26 34

www.editions.educagri.fr

La pratique des engrais verts : Une source « écologique » de fertilité !

Avec la réédition de son livre « engrais verts et fertilité des sols » (France Agricole Editions), Joseph Pousset encourage tout agriculteur à se questionner sur sa propre logique agronomique : Comment fonctionne mon sol ? Qu'est-ce qui le rend plus fertile ? Comment favoriser la bonne circulation de l'eau et de l'air pour un optimum de fertilité ? Comment améliorer mes pratiques pour mieux protéger l'environnement et respecter les équilibres fondamentaux ? Comment maintenir une récolte rentable ?

Cet ouvrage ouvre nombreuses perspectives... Joseph Pousset reprend les fondements scientifiques de l'agronomie et développe de façon très pédagogique le principe des

systèmes radiculaires, responsable de l'aération et de l'hydratation des sols et des cultures.

Le lecteur découvre pourquoi et comment les plantes contribuent à la fertilité des sols par l'action physique et chimique de leurs racines : elles se comportent comme tout être vivant et cherchent à améliorer le milieu de vie à leur profit... et au profit d'autres cultures qui se trouvent dans le même sol.

Il confirme aussi combien une rotation culturale bien pensée permet, en utilisant les « compétences » de la nature, une fertilité importante tout en maîtrisant la flore adventice indésirable. Joseph Pousset offre également un inventaire très exhaustif des engrais verts utilisables et de

l'intérêt de chacun. Il démontre ainsi comment la pratique des engrais verts peut devenir une source « écologique » de fertilité !

Ancien élève de l'ENITA de Bordeaux, Joseph Pousset pratique l'agriculture biologique sur son exploitation agricole depuis 1979. Conseiller indépendant et conférencier recherché, il collabore activement depuis 25 ans à la promotion d'une agriculture biologique avec nombreux organismes engagés dans ce même sens tel notre réseau GRAB-GAB.

Joseph Pousset est membre de l'Association des Écrivains Artistes Paysans (AEAP).

Pratiques alternatives en Apiculture

LE GROUPEMENT RÉGIONAL D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE BASSE-NORMANDIE,
LA CONFÉDÉRATION DES APICULTEURS DU CALVADOS ET L'UNIVERSITÉ DE CAEN PRÉSENTENT



Pratiques alternatives EN APICULTURE

Jeudi 15 décembre 2011 à 19h45
Amphi Tocqueville - Université de Caen

INTRODUCTION
Marie-Pierre BAUDIN-MAURIN, Maître de Conférences à l'Université de Caen,
Droit Privé et Droit de l'Environnement

CONFÉRENCIER
Gilles GROSMOND, Docteur-vétérinaire spécialisé en phytothérapie.

« Les abeilles souffrent d'un appauvrissement permanent en qualité et quantité de leur nourriture, d'agressions diverses par les pesticides ou les ondes électromagnétiques, de transhumances excessives ou d'hybridations abusives... L'effondrement des colonies, la multiplication des parasites ou autres agents pathogènes ne sont que la conséquence de ces multiples facteurs. Pour le maintien de la santé de l'abeille, le travail de **Gilles Grosmond** consiste à une meilleure compréhension du métabolisme de l'abeille afin de rétablir les principales fonctions de défenses de l'abeille. Ses propositions de pratiques alternatives sont parfois inattendues ou un peu éloignées de l'apiculture conventionnelle. Une autre approche de l'apiculture ! »

Photo : J.L. - Ne pas être en contact avec l'abeille



CONFÉDÉRATION
DES APICULTEURS
DU CALVADOS



AB
AGRICULTURE
BIOLOGIQUE
GRAB



INCAEN



MAISONS
DE L'APICULTURE

Renseignements :

Stéphanie ESNEAULT
02 31 47 22 30 - sesneault@bio-normandie.org
www.bio-normandie.org

Emploi/formations

La ferme collective de la Bourdinière (Productions agricoles biologiques en maraîchage, céréales, pains, vaches, herboristerie et produits laitiers, à Moutiers-au-Perche 61110) propose 12 jours de formation à la permaculture.

Dans le cadre d'un Cours Certifié en Permaculture (CCP) plusieurs formateurs diplômés interviendront pour donner des cours théoriques, proposer des ateliers pratiques et des applications concrètes.

Nous aborderons une multitude de domaines liés aux activités humaines et à l'environnement avec une approche écologique, éthique et productive.

Au programme : initiation à la permaculture, sol, arbres, eau, relations humaines, forêt comestible, jardin, construction, élevage, économie solidaire, plantations, transformation...

Cette formation se déroulera du 27 janvier au 8 février 2012.

Pour participer ou pour en savoir plus contactez Annabel au 06 84 85 65 23 et par mail be.reynaud@laposte.net ou Cédric au 02 33 83 50 46.

Animaux

A vendre taureau normand, 1 an. Earl ROBINE Jacques, 61 150 LA COURBE,
Tel HR : 02.33.35.14.22

1 bœuf charolais et 1 bœuf croisé de 18 mois. Tél : 06.25.14.63.19

2 génisses normandes vélage décembre. Orne. Tél : 06.72.50.25.98

Recherche génisses charolaises 18/24 mois. Tél : 06.86.07.92.25



Vous avez un texte ou une annonce à faire paraître, faites le nous parvenir avant **le 5 février 2012.**

Contact : Marie BOUVAINÉ - 02 31 47 22 29
mbouvaine@bio-normandie.org